



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE ROMORANTIN-LANTHENAY  
(LOIR ET CHER)**

**DELIBERATION**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER**

**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

**SEANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation : 16 septembre 2025

Membres en exercice : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 26 septembre à 11 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au Centre communal d'action sociale dans la salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur HARNOIS, Vice-Président.

**ETAIENT PRESENTS** : M HARNOIS, Vice-Président, Mme ORTH, Mme MERCIER, M. CHEMINOT, Mme VANDELLE, M. FOURMOND, Mme MOREAU, M. BAUCHE, Mme PAUCHARD, membres

**EXCUSES** :

- Monsieur *LORGEUX*, Président, qui donne pouvoir à M. HARNOIS
- Mme *POUGET*, Membre, qui donne pouvoir à Mme ORTH
- M. *GUIMONET*, Membre, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT
- M. *DESCHAMPS*, Membre,
- M. *TOURNIER*, Membre
- M. *QUINCHON*, Membre
- Mme *LELARGE*, Membre
- Mme *GIRAUDET*, Membre

**SECRETAIRE** : Mme MEUNIER, Directrice du CCAS

*Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 11 heures*

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – 2025/5-2**

**M. HARNOIS**, Vice-Président du CCAS, expose au Conseil d'Administration :

Vu le Code Général de la Fonction Publique « C.G.F.P. »,

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration du CCAS de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

✓ **Suppression de postes**

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 16 juin 2025.

Compte tenu du nombre important de postes non pourvus au tableau des effectifs, il convient de rapprocher les effectifs budgétairement créés des emplois pourvus, en supprimant les postes inscrits en annexe de la présente délibération.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

**Article 1 :** la modification du tableau des effectifs.

**Article 2 :** la suppression des postes inscrits en annexe de la présente délibération

**Article 3 :** l'autorisation du Président de signer les actes nécessaires

**Article 4 :** les crédits afférents seront inscrits au budget.

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du CCAS, certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte, transmis  
Au représentant de l'Etat, le **1er octobre 2025**

Publié ou notifié le **2 octobre 2025**

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

**Pour copie conforme**

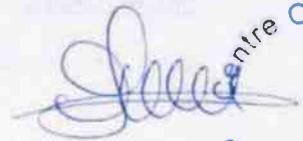
**Le Président,**

Par délégation du Président,  
le Vice-Président,

**B. HARNOIS**

**J. LORGEUX**

**La Secrétaire**



Centre Communal  
d'Action Sociale

**S. MEUNIER**



Date de la mise en ligne sur le site internet : **2 octobre 2025**

## ANNEXE POSTES VACANTS A SUPPRIMER - CCAS

Grade	Nombre de postes	Temps de travail	Motif de vacance
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché	1	TC	Retraite
Rédacteur principal 2ème cl	1	TC	Mutation
Rédacteur	1	TC	Avancement de grade
Adjoint administratif principal 2ème cl	1	TC	Avancement de grade
	2	TC	Non réintégration disponibilité
	1	TC	Avancement de grade
	1	TC	Non réintégration disponibilité
Adjoint administratif territorial	1	20/35ème	Avancement de grade
	2	TC	Avancement de grade
	1	TC	Démission
	2	TC	Intégration
	1	20/35ème	Avancement de grade
	1	30/35ème	Retraite
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
Conseiller supérieur socio-éducatif	1	TC	Démission
Assistant socio-éducatif	2	TC	Avancement de grade
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique principal 2ème classe	1	TC	Avancement de grade
Adjoint technique	1	TC	Avancement de grade
	1	TC	Retraite invalidité
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>		

